

Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada

Introduction

de nombreuses études de cas ont permis de documenter des situations de logements défectueux, non sécuritaires et surpeuplés dans les collectivités autochtones du Canada. Comme on a utilisé diverses méthodes pour exécuter ces études, il est difficile d'en comparer les résultats ou d'obtenir une perspective nationale.

Le présent numéro de *Le point en recherche et développement* expose les résultats d'une étude nationale exhaustive sur les conditions de logement des Autochtones au Canada. Pour réaliser cette étude, on a utilisé des données recueillies dans le cadre du Recensement de 1991, les données provenant de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA) effectuée après le recensement, et le Modèle des besoins impérieux de logement de la SCHL. Ce modèle décrit les conditions de logement des Autochtones au pays et les compare avec les conditions de logement des autres citoyens.

Modèle des besoins impérieux de logement

Le Modèle des besoins impérieux de logement est utilisé par le gouvernement du Canada, les sociétés d'habitation provinciales et d'autres intervenants clés du domaine du logement, tels que les municipalités et les groupes de logement sans but lucratif, pour surveiller les conditions de logement et favoriser la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation d'initiatives de logement social. On évalue les conditions de logement afin de déterminer les ménages qui vivent dans des logements inférieurs aux normes de qualité, de taille et d'abordabilité.

- Un logement est de **qualité convenable** lorsqu'il comprend une salle de bains complète qui, selon ses résidents, ne requiert aucune réparation majeure.
- Un logement est de **taille convenable** lorsqu'il comprend un nombre de chambres suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage qui l'occupe, selon la Norme nationale d'occupation.
- Un logement est **abordable** lorsque le total du loyer et des coûts des services publics équivaut à moins de 30 % du revenu du ménage.

Les ménages dont le logement ne répond pas à une ou plusieurs normes et dont le revenu est insuffisant pour obtenir un logement locatif satisfaisant aux normes sont jugés comme ayant des besoins impérieux de logement. Bien que le Modèle des besoins impérieux de logement soit général et fondé sur des normes uniformes, il ne peut être appliqué intégralement dans les réserves, où la plupart des logements appartiennent à la bande et où les coûts de logement sont traités différemment. Il est toutefois possible de déterminer, dans les réserves, les ménages dont le logement ne répond pas aux normes reconnues.

Base de données de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA)

L'EPA a été effectuée auprès d'un échantillon de ménages qui comptent au moins une personne ayant indiqué être d'origine ou de statut autochtone dans le Recensement de 1991. Les données de l'EPA ont été combinées à celles du recensement, ce qui s'est traduit

This publication is also available in English under the title *The Housing Conditions of Aboriginal People in Canada*.

Utilisation du
modèle des
besoins impérieux
de logement pour
surveiller les
conditions de
logement des
autochtones

**Plus de la
moitié des
ménages
autochtones
habitent un
logement
inférieur aux
normes**

par une base de données élargie. Bien que l'on n'ait pu obtenir pour le recensement et l'EPA un dénombrement complet des peuples autochtones, les données fournies sont plus que suffisantes pour définir de façon générale les besoins de logement des Autochtones et les comparer avec ceux de la population canadienne en général.

Résultats

Conditions de logement à l'intérieur et à l'extérieur des réserves

Plus de la moitié (52 %) des ménages autochtones habitent un logement ne répondant pas à une ou plusieurs normes. Cette proportion s'établit à 32 % pour les autres ménages. Toutefois, les conditions de logement varient beaucoup chez les ménages autochtones, selon qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves (tableau 1).

Dans les réserves, près des deux tiers des ménages (65 %) habitent des logements inférieurs à au moins une norme : 50 % vivent dans des logements qui ne satisfont pas à la norme de qualité; 31 % vivent dans des logements qui ne répondent pas à la norme de taille; 14 % (de ceux que l'on a pu évaluer) vivent dans des logements pour lesquels ils doivent consacrer plus que le montant prescrit selon la norme d'abordabilité (tableau 2). Les commodités de base font défaut à bon nombre de ménages vivant dans les réserves et un quart d'entre eux (25 %) n'ont pas de salle de bains fonctionnelle et adéquate.

Besoins impérieux de logement à l'extérieur des réserves

Le niveau général de besoins impérieux de logement est semblable chez les ménages autochtones, qu'ils habitent en région urbaine ou en région rurale, environ 32 % des ménages de chaque groupe éprouvant des besoins impérieux. Toutefois, les besoins de logement des ménages urbains et ruraux sont différents. Les ménages autochtones urbains éprouvant des besoins impérieux risquent deux fois plus que leurs contreparties rurales d'avoir des problèmes d'abordabilité, mais risquent moins d'avoir de la difficulté en ce qui a trait à la qualité et à la taille des logements (tableau 3). Toutefois, tant dans les régions urbaines que rurales, un tiers des ménages éprouvant des besoins impérieux de logement font face à plus d'un de ces problèmes.

Tableau 1

Ménages autochtones dont le logement est inférieur aux normes des besoins impérieux de logement et ménages éprouvant des besoins impérieux de logement - 1991

	Logements inférieurs aux normes		Besoins impérieux de logement	
	Nombre	%	Nombre	%
Ménages autochtones	123 360	52 %	S.O.	
Dans les réserve	26 250	65 %	S.O.	
Hors des réserve	97 100	49 %	63 070	32 %

Tableau 2

Ménages autochtones et ménages non autochtones vivant dans des logements inférieurs aux normes, dans les réserves et hors des réserves, Canada, 1991

Groupe et lieu de résidence	Pourcentage de ménages habitants des logements inférieurs aux normes			
	Qualité	Taille	Abordabilité	Une ou plus
Ménages autochtones				
Dans les réserves	50 %	31 %	14 % *	65 %
Hors des réserves	18 %	17 %	26 %	49 %
Autre ménages				
Hors des réserves	9 %	6 %	22 %	32 %

*S'applique seulement à 41 % des ménages vivant dans les réserves et qui louent ou sont propriétaires.

Tableau 3

Ménages autochtones hors des réserves éprouvant des besoins impérieux, selon la norme des besoins impérieux et les régions urbaines et rurales, Canada, 1991

Population et lieu de résidence	Pourcentage de ménages vivant dans des logements inférieurs aux normes			
	Qualité	Taille	Abordabilité	Une ou plus
Tous les ménages autochtones				
hors des réserves	9 %	9 %	25 %	32 %
Milieu urbain	8 %	7 %	29 %	33 %
Milieu rural	16 %	12 %	14 %	31 %

Les besoins des autochtones en matière de logement sont nettement supérieurs à ceux des autres ménages canadiens

Dans les régions urbaines et rurales, les ménages autochtones risquent davantage d'éprouver des besoins impérieux de logement que les ménages non autochtones. Dans les régions urbaines, les ménages autochtones risquent presque deux fois plus que les ménages non autochtones d'avoir des besoins impérieux et de vivre dans des logements ne répondant pas à la norme d'abordabilité. Dans les régions rurales, ils risquent beaucoup plus d'éprouver des besoins impérieux et d'habiter des logements qui ne répondent pas aux normes de qualité, et de taille. Dans les régions urbaines comme dans les régions rurales, les ménages autochtones sont proportionnellement plus nombreux que les autres ménages à manifester plus d'un type de besoin de logement.

Variations selon les régions

Les niveaux de besoins impérieux varient beaucoup d'une région à l'autre du pays. Dans les réserves, les proportions les plus élevées de ménages vivant dans des logements inférieurs à une norme de logement ou plus se retrouvent au Manitoba (74 %), en Ontario (71 %) et en Saskatchewan (70 %) (figure 1).

À l'extérieur des réserves, la fréquence des besoins impérieux de logement dépend de l'emplacement géographique : 31 % des ménages du Sud sont dans le besoin, 34 % dans le Moyen Nord et 45 % dans le Grand Nord, où beaucoup d'Inuit éprouvent des besoins impérieux.

Parmi la population autochtone à l'extérieur des réserves, on retrouve le plus grand nombre de ménages éprouvant des besoins impérieux en Saskatchewan (46 %), au Yukon (44 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (47 %). Les niveaux les moins élevés ont été enregistrés au Québec (21 %), en Ontario (26 %) et dans les Maritimes (28 %) (figure 2). Dans les régions urbaines, les besoins impérieux sont particulièrement élevés à Saskatoon (49 %), à Regina (45 %), à Vancouver (44 %) et à Winnipeg (41 %). Dans les régions rurales, les besoins impérieux des Autochtones sont les plus élevés en Saskatchewan (54 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (47 %) et en Alberta (36 %).

Figure 1: Répartition régionale du nombre de logements qui, dans les réserves, sont inférieurs à au moins une norme de logement

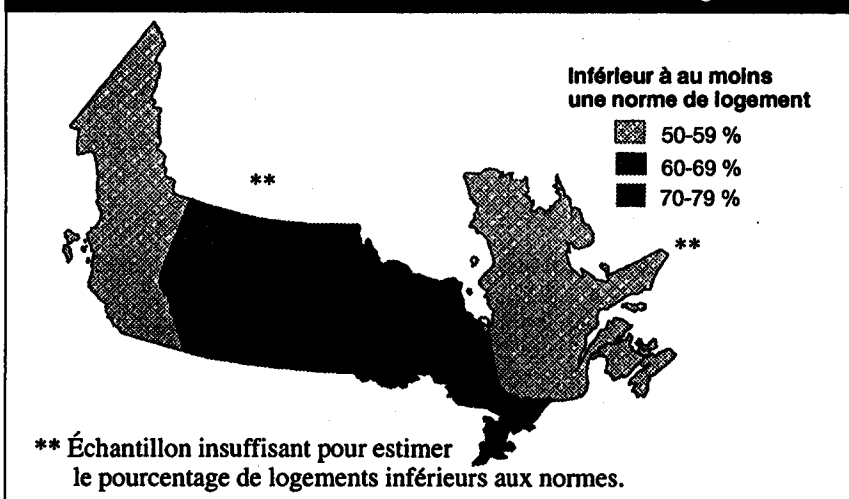
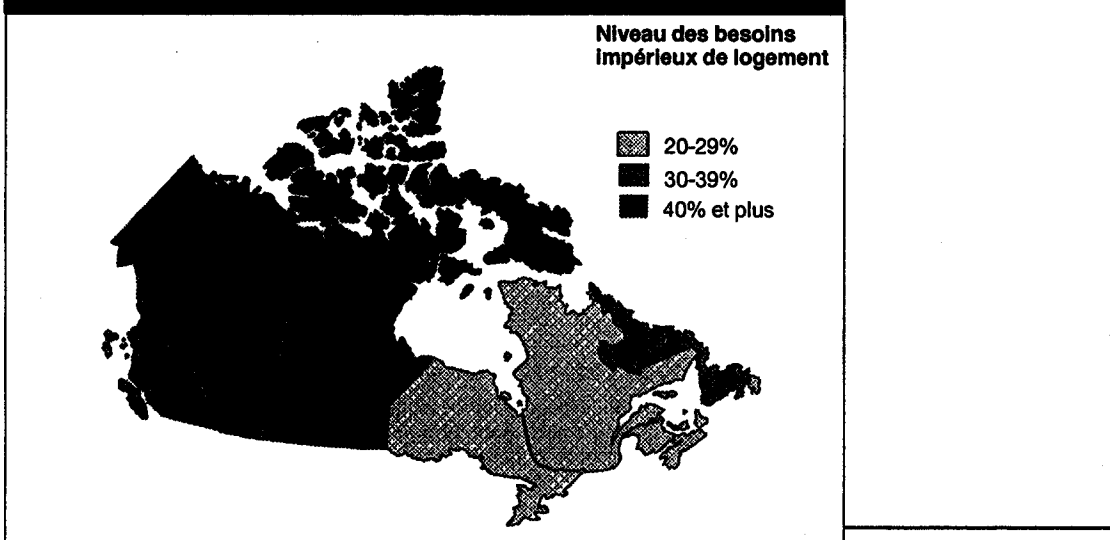


Figure 2: Répartition régionale des besoins impérieux parmi les ménages autochtones



Facteurs influant sur les conditions de logement

La fréquence élevée des mauvaises conditions de logement dans les collectivités autochtones est fortement liée à un certain nombre de facteurs géographiques, socio-démographiques et économiques et à des facteurs liés à la santé. Les ménages autochtones sont souvent nombreux et comprennent beaucoup d'enfants et de jeunes adultes, ce qui entraîne un surpeuplement et, avec le temps, des problèmes de qualité de logement. Les adultes autochtones sont deux fois plus susceptibles que les adultes non autochtones d'avoir une incapacité modérée ou grave, ce qui touche autant leurs besoins de logement que leurs revenus. Par conséquent, leur logement est souvent inférieur aux normes de qualité et d'abordabilité. Et bien que les ménages autochtones tendent à compter plus de membres que les ménages non autochtones, leurs revenus sont environ 25 % moins élevés, ce qui accroît le problème d'abordabilité.

D'autres facteurs influent sur les besoins des ménages autochtones, comme la petite taille des maisons dans les réserves et le coût de transport élevé des matériaux dans les régions rurales et éloignées. De plus, les logements dans les réserves se détériorent souvent rapidement en raison des conditions climatiques très rigoureuses, de la faible qualité de construction et du manque d'argent et de compétences en ce qui concerne l'entretien. Dans les régions urbaines, bon nombre d'Autochtones, particulièrement des femmes qui sont chef de famille monoparentale et des personnes ayant une incapacité, doivent louer un logement et éprouvent des besoins impérieux.

Conclusion

Au Canada, les besoins de logement sont beaucoup plus grands parmi les ménages autochtones que parmi les autres ménages et ils varient beaucoup selon l'endroit. Dans les réserves, les peuples autochtones vivent la plupart du temps dans des maisons insatisfaisantes au point de vue de la qualité et de la taille. Par ailleurs, dans les régions urbaines, et à un moindre degré dans les régions rurales situées hors réserve, les Autochtones font face à des problèmes d'abordabilité. Chez les Autochtones, les problèmes de logement les plus graves sont vécus par les résidents de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et, en général, dans les régions du nord et du moyen nord du Canada.

Recommandations visant les recherches à poursuivre

L'étude nationale sur les conditions de logement des Autochtones renferme les recommandations suivantes :

- Il y a lieu de se pencher sur la façon dont on peut renforcer les mécanismes et les organismes de la collectivité autochtone en vue de trouver de meilleurs solutions aux problèmes sous-jacents de pauvreté.
- Les peuples autochtones et non autochtones doivent établir un meilleur dialogue entre eux pour trouver des solutions à des problèmes communs de logement et de pauvreté.
- Les chercheurs doivent continuer d'élaborer des concepts de logement adaptés aux régions rurales et éloignées.
- Les chercheurs doivent s'efforcer de combler les dernières lacunes statistiques sur le logement des Autochtones.
- Il y aurait lieu de déterminer comment le logement peut améliorer la base économique des collectivités autochtones.

Le présent numéro de *Le point en recherche et développement* a été produit dans le cadre d'un programme de recherche concerté visant à mieux connaître les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada. Il est fondé sur des études exhaustives des conditions de logement des Autochtones au pays. Vous pouvez obtenir ces études auprès du Centre canadien de documentation sur l'habitation, au (613) 748-2367.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu du présent aperçu, veuillez communiquer avec M. John Engeland, Division des politiques et de la recherche sociales et économiques, SCHL, au (613) 748-2799.

Déjà publiés dans la série Le point en recherche et développement

- Numéro 17 **La perspective à long terme du logement : projections préliminaires, 1991-2015**
- Numéro 18 **Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 1**
- Numéro 19 **Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 2**
- Numéro 20 **Le repeuplement des villes : Initiatives canadiennes de densification résidentielle**
- Numéro 21 **Besoins de logement dans les régions métropolitaines, 1991 : Peuples autochtones du Canada**
- Numéro 22 **Le télétravail et le travail à domicile dans les collectivités canadiennes**
- Numéro 23 **Loger la famille nouvelle : réinventer le logement des familles**
- Numéro 24 **Les tendances de migration et de mobilité de la population autochtone du Canada**
- Numéro 25 **Valeurs en évolution dans des collectivités en évolution : Guide des collectivités saines et durables**
- Numéro 26 **Coûts de l'infrastructure associés aux approches traditionnelles et nouvelles en matière d'aménagement**

Pour de plus amples renseignements relatifs à la recherche sur le logement à la SCHL, veuillez communiquer avec le :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Pièce C1-200, 700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2367

La Société n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, de préjudices ou de frais entraînés par l'utilisation de la présente publication.